

223C0844
FR0000031684-OP007-AS05

8 juin 2023

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ROTHSCHILD & CO

(Euronext Paris)

1. Le 8 juin 2023, Crédit Agricole Ile de France et Natixis¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Rothschild & Co Concordia, ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société en commandite par actions ROTHSCCHILD & CO en application de l'article 233-1, 1° du règlement général. Ce projet a été annoncé le 6 février 2023 (cf. D&I 223C0257 du 6 février 2023).

Dans le prolongement de la conclusion d'un protocole d'investissement le 13 février 2023, amendé le 9 mai 2023, un pacte d'actionnaires a été conclu le 8 juin 2023 organisant un nouveau concert comprenant l'initiateur et divers actionnaires de la société et investisseurs, lequel a franchi, le 8 juin 2023, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société ROTHSCCHILD & CO ce qui génère une situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique. Il a par ailleurs été mis fin au concert familial élargi.

¹ Seule Natixis garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

Le nouveau concert détient à ce jour 42 562 532 actions ROTHSCHILD & CO représentant 77 496 252 droits de vote, soit 55,20% du capital et 66,13% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Rothschild & Co Concordia SAS ³	29 945 857	38,84%	55 668 065	47,50%
Rothschild & Co Gestion ⁴	1	0,00%	2	0,00%
Holding Financier Jean Goujon SAS ⁵	4 057 079	5,26%	8 114 158	6,92%
Famille Maurel ⁶	4 311 972	5,59%	8 623 944	7,36%
François Henrot ⁷	842 470	1,09%	1 684 930	1,44%
Groupe Industriel Marcel Dassault ⁸	1 800 000	2,33%	1 800 000	1,54%
Giuliani Investimenti S.A. ⁹	556 086	0,72%	556 086	0,47%
Hubertus von Baumbach	309 190	0,40%	309 190	0,26%
DKTRANS S.à r.l. ¹⁰	739 877	0,96%	739 877	0,63%
Rothschild & Co Partners ¹¹	0	0,00%	0	0,00%
Norbert Dentressangle Investissements ¹²	0	0,00%	0	0,00%
Peugeot Invest Assets ¹³	0	0,00%	0	0,00%
Mousseshield, L.P. ¹⁴	0	0,00%	0	0,00%
Entités liées à Hannah Rothschild ¹⁵	0	0,00%	0	0,00%
Total concert	42 562 532	55,20%	77 496 252	66,13%

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, à compter de l'ouverture de l'offre, au prix unitaire de **38,60 €** (après détachement du dividende 2022 de 1,40 € intervenu le 29 mai 2023 et de la distribution exceptionnelle de 8 € dont le détachement interviendra avant l'ouverture de l'offre) la totalité des 27 272 443 actions ROTHSCHILD & CO existantes ou susceptibles d'être émises qu'il ne détient pas directement et indirectement, à savoir (i) les 34 540 134 actions ROTHSCHILD & CO non détenues directement par le concert, augmenté (ii) des 189 678 actions ROTHSCHILD & CO susceptibles d'être émises pendant l'offre par exercice des 157 111 options attribuées par la société au titre de la première tranche du plan d'options 2013, diminuée (iii) des 1 454 623 actions ROTHSCHILD & CO objet d'un engagement de conservation au titre d'un pacte Dutreil et devant bénéficier d'un mécanisme de liquidité dans le cadre de l'offre et des (iv) 6 002 746 actions ROTHSCHILD & CO faisant l'objet d'un engagement de non-apport à l'offre et de blocage et pouvant être transférées à la société Rothschild & Co Partners.

L'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de semi-centralisation (et non en cas d'apport à l'offre au travers de la procédure de cession sur le marché) les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,30% (hors taxes) du montant de l'ordre, dans la limite de 250 € par dossier (incluant la TVA).

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire au prix de l'offre visant les actions ROTHSCHILD & CO (à l'exception des actions détenues en propre par ROTHSCHILD & CO) non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires si elles ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société.

² Sur la base d'un capital composé de 77 102 666 actions représentant 117 185 114 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et sur la base des informations au 31 mai 2023.

³ Anciennement dénommée Rothschild Concordia SAS, la société par actions simplifiée Rothschild & Co Concordia est contrôlée par la branche familiale de M. David de Rothschild et la branche familiale de M. Eric de Rothschild.

⁴ Associé commandité et gérant statutaire de la société ROTHSCHILD & Co, anciennement dénommée PO Gestion SAS, contrôlée par la branche familiale de M. David de Rothschild et la branche familiale de M. Eric de Rothschild.

⁵ Société par actions simplifiée contrôlée par la branche familiale de M. Edouard de Rothschild.

⁶ A savoir la société BD Maurel, la Société Civile Paloma (contrôlées par M. Bernard et Mme Dominique Maurel et/ou leurs descendants) et Monsieur Marc Maurel.

⁷ Y compris la détention par la société FH GFA qu'il contrôle.

⁸ Société contrôlée par la famille de M. Serge Dassault.

⁹ Société contrôlée par M. Giammaria Giuliani.

¹⁰ Société contrôlée par Cavenham Private Equity and Directs.

¹¹ Une société ayant vocation à être détenue par des partners du groupe Rothschild & Co et par Rothschild & Co Gestion.

¹² Société contrôlée par la Famille de Norbert Dentressangle.

¹³ Société contrôlée par Etablissements Peugeot Frères.

¹⁴ Société contrôlée par Mousseccote, LLC, elle-même contrôlée par M. Arthur Heilbronn.

¹⁵ A savoir la Fondation Berma, The Rothschild Foundation, Rothschild Foundation (Hanadiv) Europe, Five Arrows Investments Limited, Trust Corporation of the Channel Islands Limited Private and Corporate Trustees Limited and Directors One Limited as Trustees of the Emily and Amelia Trust – J Fund.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société ROTHSCHILD & CO sera déposé ultérieurement (cf. notamment article 231-26 I, 3° du règlement général).

Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur a l'intention, à compter du lendemain de la publication par l'AMF du projet de note en réponse et jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions ROTHSCHILD & CO dans la limite de 8 181 732 actions ROTHSCHILD & CO, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre, à savoir 46,60 € par action ROTHSCHILD & CO (prix détaché du dividende 2022 de 1,40 € dont le détachement est intervenu le 29 mai 2023) jusqu'à la date de détachement de la distribution exceptionnelle de 8 € devant intervenir avant l'ouverture de l'offre, puis au prix de 38,60 € par action ROTHSCHILD & CO après détachement.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ROTHSCHILD & CO sont applicables.
